

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2019 à 18 heures
Membres en exercice : 15 – membres présents : 12
Date de convocation : 2 avril 2019

Le neuf avril deux mil dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire
Etaient présents : Gérard QUILIN, Maire. Nelly ROPARS, Serge OLLIVAUX, Jean Claude RIOU, Sonia ALLAIN, adjoints. Jean François LE MIGNOT, Philippe SCRUIGNEC, Guillaume BRICAUD, Mickaël ANDRE, Quentin LE HERVE, Alain GODEST, Linda LE GALL conseillers municipaux

Absents, excusés : Catherine BOISLIVEAU (procuration à Gérard QUILIN), Sylvie LE GALL-BRIAND (procuration à Jean Claude RIOU), Virginie DIBARBOURE (procuration à Nelly ROPARS)

Secrétaire de séance : Mickaël ANDRE

Procès-verbal de la séance du 20 mars 2019

- Nombre de membres présents erroné : 14 présents (au lieu de 13)
- Point n° 5 : rajouter « environ 1 000 euros » dans la phrase « DECIDE de prendre en charge la réalisation d'enrobées sur la voie communale n° 8 »

Après approbation des remarques ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents

1 – ACQUISITION DE LA MAISON LE NEUDER

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir rencontré Louissette LE NEUDER, propriétaire d'un immeuble situé 4 rue du 19 mars 1962 à PLOUNEVEZ MOEDEC, actuellement mis en vente. Elle propose à la commune de l'acquérir au prix de 35 000 euros. L'assemblée est invitée à délibérer quant à cette proposition

Alain GODEST souhaite être fixé dès à présent sur le devenir de l'immeuble. Monsieur le Maire répond que plusieurs solutions peuvent être envisagées, installation d'un centre médical, de la bibliothèque, ou création de logements locatifs

L'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents
(3 voix contre : Alain GODEST, Linda LE GALL, Mickaël ANDRE - 1 abstention : Philippe SCRUIGNEC)

- **DECIDE** l'acquisition de la maison LE NEUDER, pour la somme de 35 000 euros
- **PRECISE** que les sommes afférentes seront inscrites à la section Investissement du Budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

2 – COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 / BUDGETS PRIMITIFS 2019

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2314-1, L 2342-1 et 2, L2343-1 et 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Madame MAHE, Trésorière, et que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte les comptes administratifs suivants :

- Compte de gestion « budget général – commune de Plounévez Moëdec » (2 voix contre : Alain GODEST, Linda LE GALL - 1 abstention : Mickaël ANDRE)
- Compte de gestion « lotissement des iris » (à l'unanimité)
- Compte de gestion « lotissement de Porz an Park » (à l'unanimité)
- Compte de gestion « chaufferie bois et réseau de chaleur » (1 voix contre : Linda LE GALL)

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2314-1, L 2342-1 et 2, L2343-1 et 2

Nelly ROPARS expose à l'assemblée, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018. Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Nelly ROPARS, Maire-Adjoint, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs suivants :

- Compte administratif « budget général – commune de Plounévez Moëdec » (2 voix contre – 2 abstentions)
- Compte administratif « lotissement des iris » (à l'unanimité)
- Compte administratif « lotissement de Porz an Park » (à l'unanimité)
- Compte administratif « chaufferie bois et réseau de chaleur » (1 voix contre : Linda LE GALL)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2019 (taxe d'habitation, taxes foncières bâti et non bâti).

Le produit fiscal à taux constant pour l'année 2019 s'élève à 356 351.00 euros et se décompose comme suit :

Produit	Taux	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Produit attendu
Taxe d'habitation	9.85 %	1 168 000	115 048
Taxes foncières (bâti)	18.28 %	913 700	167 024
Taxes foncières (non bâti)	61.54 %	120 700	74 279
		Total =	356 351

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE le maintien** des taux pour l'année 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent

AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, une fois le résultat constaté, il revient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat, pour tout ou en partie, soit au financement de la section investissement, soit au financement de la section fonctionnement, sachant que l'affectation en réserves, est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section investissement.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats dans le budget principal ainsi qu'il suit :

Le résultat de clôture des deux sections au titre de l'exercice 2018 est le suivant :

- Fonctionnement 509 453.11 euros
- Investissement - 294 938.93 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 ainsi qu'il suit :

- Compte 1068 (affectation des résultats) 509 453.11 euros

BUDGET CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, une fois le résultat constaté, il revient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat, pour tout ou en partie, soit au financement de la section investissement, soit au financement de la section fonctionnement, sachant que l'affectation en réserves, est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section investissement.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats dans le budget « chaufferie bois et réseau de chaleur » ainsi qu'il suit :

Le résultat de clôture des deux sections au titre de l'exercice 2018 est le suivant :

- Fonctionnement 8 209.94 euros
- Investissement - 4 827.41 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 5 094.07 euros au compte 1608

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - Budget principal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses 1 415 845.00 euros
- Recettes 1 415 845.00 euros

Section investissement

- Dépenses 1 535 241.16 euros
- Recettes 1 535 241.16 euros

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à la majorité des membres présents (3 voix contre : Alain GODEST, Linda LE GALL, Mickaël ANDRE),

APPROUVE le budget primitif du budget général de la commune pour l'année 2019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 / Budget « Chaufferie bois et réseau de chaleur »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- | | |
|------------|-----------------|
| - Dépenses | 47 290.16 euros |
| - Recettes | 47 290.16 euros |

Section investissement

- | | |
|------------|-----------------|
| - Dépenses | 22 640.63 euros |
| - Recettes | 22 640.63 euros |

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif du budget « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour l'année 2019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 / Budget « Lotissement de Porz An Park »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- | | |
|------------|------------------|
| - Dépenses | 185 764.13 euros |
| - Recettes | 185 764.13 euros |

Section investissement

- | | |
|------------|------------------|
| - Dépenses | 162 734.13 euros |
| - Recettes | 162 734.13 euros |

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif du budget « Lotissement de Porz An Park » pour l'année 2019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 / Budget « Lotissement des Iris »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Section fonctionnement

- | | |
|------------|-----------------|
| - Dépenses | 52 010.33 euros |
| - Recettes | 52 010.33 euros |

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif du budget « lotissement des iris » pour l'année 2019

AMORTISSEMENTS RESEAUX SDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux réalisés sur les réseaux doivent faire l'objet d'un amortissement. Des travaux ont été réalisés en 2018 pour un montant de 45 651.36 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir la somme de 45 651.36 euros et vote les crédits nécessaires sur le budget général de la commune, ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|-----------------|
| - Section fonctionnement dépenses– compte 6811 / chapitre 042 | 45 652.00 euros |
| - Section investissement recettes– compte 28041582 / chapitre 040 | 45 652.00 euros |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close